

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Nicole Frederick

<https://www.cadre21.org/membres/1e5faaa1669cca6565ccdd28>

Date d'obtention : 2020-10-09 18:35:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il y a 4 grandes étapes:

- 1- Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime . Il faut alors rassurer les jeunes et les soutenir dans ce processus, car ils font partie de la solution.
- 2- Évaluer l'incident. C'est l'étape où l'on remplit les grilles d'évaluation de l'incident pour en connaître l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Il est important de ne pas porter de jugement et de garder un ton bienveillant.
- 3- Vérifier l'information. Il faut vérifier si d'autres personnes sont au courant de la situation et si oui, valider auprès d'eux les informations. Important de mentionner l'importance de respecter la vie privée de la victime.
Déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant (contacter rapidement le service de police et ne pas rencontrer l'instigateur ou seulement pour lui confisquer son appareil électronique) ou impulsif .
- 4- rencontre avec l'instigateur. Il faut obtenir sa version des faits.
S'il s'agit d'un acte impulsif, il faut ensuite communiquer avec le policier éducateur et communiquer dans les meilleurs délais avec les parents pour leur expliquer la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'importance à chaque fois de bien suivre les étapes de la méthode. De plus, l'importance de ne pas accepter d'être le mandataire de la police, car ce n'est pas le rôle des intervenants de l'école. Il faut aussi faire attention à appliquer la méthode Sexto dans les bonnes occasions. Par exemple, lors de la mise en situation 3, il fallait attendre de s'assurer que la situation affectait bel et bien un élève de notre école avant d'enclencher le tout et non pas seulement après la visite du père du jeune garçon.

Je retiens aussi qu'il est important de bien prendre les informations puisque j'aurais à déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant ou encore d'un acte impulsif. Mes interventions ne seront pas les mêmes selon le cas. Par exemple, dans la 3e mise en situation, l'instigateur agissait de manière malveillante. Il fallait donc faire les trois premières étapes et ensuite seulement le rencontrer pour lui confisquer son cellulaire et ne pas compléter de questionnaire avec lui et aviser le service de police.

De plus, qu'il s'agisse d'un acte malveillant ou impulsif, s'il s'agit d'activités de nature criminelle, il est important d'informer le service de police de nos interventions et de la situation.

Il faut aussi en tout temps s'assurer de ne pas consulter les photos ou les vidéos, bien rassurer les victimes et s'assurer d'agir rapidement pour empêcher la diffusion des photos. Et finalement, comme je l'ai vu dans la mise en situation 3, il ne faut pas en parler aux médias.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je considère d'emblée toutes les étapes comme délicates puisqu'il s'agit de situations importantes qu'il ne faut pas prendre à la légère puisqu'elles peuvent avoir de gros impacts sur la victime pour son intégrité physique et psychologique. Il faut aussi agir rapidement pour éviter la propagation des images et des vidéos à un grand nombre de personnes.

Comme je dois choisir une étape qui m'apparaît la plus délicate, je dirais que c'est la 2e puisqu'elle demande de ne jamais porter de jugement. Il faut s'assurer d'obtenir le plus d'informations afin de déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation. Je trouve que c'est délicat, car il faut que la victime soit capable de nous fournir toutes les informations, mais comme intervenant, je dois demeurer objective, ne pas porter de jugement et surtout être réconfortante. Je dois aussi faire attention de pas dire des choses qui pourrait servir à la victime pour compléter ses réponses. Je trouve que les grilles fournies dans la trousse seront alors très utiles dans cette étape plus délicate. C'est aussi à partir de ces informations et celles recueillies à l'étape 3 que je devrai déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif. Il faut donc s'assurer de bien faire les choses puisque les interventions à faire ensuite seront un peu différentes.